

Arg 877.3 - mjj/rup

Berne, le 25 janvier 1993

**Visite de S.E. Carlos Saul MENEM, Président de la Nation Argentine,
Berne le 1er février 1993**

Note de discussion : Questions économiques

1. Situation économique de l'Argentine

Le succès du programme d'ajustement macro-économique du Gouvernement argentin est évident: le pays se trouve en pleine expansion économique (croissance de 6% en 1991, env. 10% en 1992), l'hyperinflation presque traditionnelle a été ramenée à un niveau contrôlable, le chômage est en net recul, la situation budgétaire est presque équilibrée, les relations financières internationales se sont normalisées et le programme de privatisation est pratiquement terminé. Le système de parité établi entre le peso et le dollar US - défi nécessaire pour conjurer le processus d'hyperinflation - met cependant à rude épreuve la compétitivité du secteur d'exportation. En même temps, le boom de consommation et de production a induit une forte croissance des importations, ce qui s'est traduit en 1992 en un déficit de la balance commerciale de 2,6 mia US\$.

(voir notes "Argentinien : Neueste wirtschaftliche Entwicklung" et "Argentinien: Wirtschaftsdaten" en annexes 1 et 2)

2. Politique économique extérieure

- **Sur le plan global:** ouverture et libéralisation/modernisation de l'économie (privatisations et promotion des investissements étrangers), libéralisation des échanges au sens large (marchandises, capital et know-how) ---> stabilisation de tous les facteurs nécessaires à regagner la confiance des Argentins et des partenaires étrangers.
- **Sur le plan régional:** poursuite de l'intégration au sein du MERCOSUR (marché unique entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay devant se réaliser le 1.1.95) comme réponse stratégique aux grands défis de l'économie mondiale (NAFTA, Maastricht, EEE).

(voir note "Argentine et le MERCOSUR" en annexe 3)

- **En résumé,** cela signifie une volte-face de 180 degrés dans la politique économique argentine de la part du Président Menem, héritier du péronisme.

3. Relations économiques bilatérales Suisse-Argentine

Commerce bilatéral 1992: exportations suisses 282 mio frs, croissance de 37% par rapport à 1991 (principaux produits: produits chimiques et pharmaceutiques 50%, machines 31%, produits agricoles 5.2%), importations suisses 123 mio frs, recul de 21% (principaux produits: produits agricoles 47%, produits chimiques et pharmaceutiques 47%), excédent commercial pour la Suisse 159.5 mio frs.



Investissements suisses: 430 mio US\$ (760 Mio SFr.) à fin 1991; Suisse au 3e rang des pays investisseurs avec 9.4% du total.

Accords signés et consultations en cours:

- **Promotion et protection des investissements:** entrée en vigueur le 6.11.1992 de l'APPI signé le 12.4.1991 à Berne (MAE Di Tella et CF Delamuraz).
- **Transfert de technologie:** accord de promotion des investissements et de transfert de technologie en préparation entre ONUDI Zurich / VSM et Union Industrial Argentina, avec le soutien financier de la Confédération.
- **Double imposition:** déclaration d'intention du 12.4.91 (MAE Di Tella et CF Delamuraz), prochaine rencontre des experts prévue du 13 au 16 avril à Berne.
- **Coopération financière:** signature du 5ème accord de consolidation de dettes (261 mio frs, intérêt 7 %), portant à 932 mio frs le volume total de dettes argentines rééchelonnées par la Suisse dans le cadre du Club de Paris. Crédit-cadre de 100 mio frs en préparation entre un consortium de banques suisses et le BICE (Banco de Inversiones y Comercio Exterior).
(voir note "coopération financière" en annexe 4)
- **Promotion commerciale:** système généralisé de préférences tarifaires, coopération proposée par l'OSEC pour l'exportation de divers produits argentins, participation de l'Argentine à la MUBA 94.

4. Messages

La visite du Président de la Nation Argentine est l'expression conjointe de la volonté des deux Gouvernements de resserrer leurs liens, répondant ainsi à la mission économique suisse - représentants du Gouvernement et du secteur privé, sous la présidence de l'Ambassadeur N. Imboden et de M. F. Habersaat (Vorort) - qui s'est rendue en Argentine en octobre 1992:

4.1. Thèmes généraux

- **Cadre:** Le Gouvernement suisse se félicite de la politique d'ouverture et de modernisation de l'Argentine et prête son plein soutien à la politique économique des autorités argentines. La Suisse - Gouvernement et secteur privé - est disposée à s'engager dans un nouveau partenariat basé sur des institutions démocratiques confirmées de part et d'autre, sur l'économie de marché, sur le libre-échange et sur une coopération industrielle mutuellement profitable.
- **GATT:** La Suisse continue à oeuvrer en faveur d'une conclusion rapide du Cycle de l'Uruguay. Seul un résultat substantiel et équilibré, prenant également en considération les préoccupations de participants comme la Suisse, sera acceptable pour tous. Une finalisation des travaux pourrait se réaliser dans un proche avenir, à condition que les participants limitent à l'essentiel leurs propositions d'amendements au projet d'Acte final du 20 décembre 1991, sans mettre en péril l'ensemble de l'édifice.
(voir speaking note et note d'information en annexes 5 et 6)
- **Mercosur:** Le Gouvernement suisse suit avec intérêt les développements qui résultent du Traité d'Asuncion du 26.3.1991 qui vise la création d'une zone de libre-échange entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Il est convaincu que cet arrangement

s'inscrit dans les règles du GATT et permettra de dynamiser les échanges économiques et commerciaux entre la Suisse et ses partenaires du Cône sudaméricain, en particulier l'Argentine.

4.2. Intérêts bilatéraux

- **Echanges bilatéraux:** les échanges bilatéraux entre la Suisse et l'Argentine ne connaissent pas de problème particulier et le Gouvernement suisse exprime la volonté de les dynamiser tant sur le plan du commerce que des investissements. A cet égard, la Suisse offre aux exportateurs argentins le soutien de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), en particulier de son service de promotion des importations. Elle confirme l'offre de collaboration des places des foires suisses, notamment la Foire de Bâle (MUBA) et le Comptoir suisse de Lausanne, comme plates-formes pour la présentation et la promotion de biens et de services. Par ailleurs, la MUBA invite l'Argentine à participer en qualité d'exposant à la manifestation de 1994 à des conditions préférentielles.
- **Double imposition:** la Suisse salue le rendez-vous pris par les négociateurs des deux Gouvernements en vue d'entamer les pourparlers visant à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'une convention bilatérale en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu (du 13 au 16 avril à Berne).
- **Coopération industrielle et dans le domaine des investissements:** les autorités suisses sont conscientes de l'importance que revêt la coopération industrielle et la promotion des investissements dans les relations économiques Suisse-Argentine, compte tenu de l'avancement du programme de privatisation en Argentine et des complémentarités industrielles entre les deux économies. Le Gouvernement suisse salue en particulier la prochaine conclusion, entre secteurs directement intéressés, d'un accord de promotion des investissements et de transfert de technologie.
- **Propriété intellectuelle:** le Gouvernement suisse salue les travaux en cours en Argentine visant à l'adoption d'une nouvelle loi devant assurer, sur une base "erga omnes", une protection de la propriété intellectuelle adaptée aux dernières normes internationales.
- **Coopération financière:** la signature du 5ème accord de consolidation signifie la normalisation des relations financières bilatérales. De plus, la prochaine conclusion d'un crédit-cadre de 100 mio frs entre banques suisses et BICE - avec l'appui de la GRE et la garantie (attendue) du Ministère argentin de l'Economie - ouvre de nouvelles perspectives d'échanges. Les autorités suisses remercient le Ministère argentin pour son soutien au règlement des arriérés de paiements de la CNEA (Commission Nationale de l'Energie Atomique) envers Sulzer et Losinger. Elles espèrent pouvoir également compter sur sa collaboration pour le paiement ponctuel des prochaines échéances relatives à ce contrat ainsi qu'à l'exécution des divers accords de consolidation en vigueur.
- **Augmentation des droits de douane sur les montres:** le 1er novembre 1992, l'Argentine a augmenté les droits de douanes sur certaines montres au taux de 20%, bien que les positions tarifaires touchées aient été consolidées au GATT à un taux de 10% et en dépit de l'engagement de "standstill" souscrit à Punta del Este en 1986. Etant donné la position importante que l'industrie horlogère suisse occupe sur le marché argentin, la mesure dont il s'agit frappe tout spécialement les intérêts helvétiques. En conséquence, les autorités suisses invitent le Gouvernement argentin à reconsidérer cette décision.

(voir Mémoire remis ces jours aux autorités argentines compétentes par l'Ambassade de Suisse à Buenos Aires, en annexe 7)

Visite officielle de travail à Berne du Président de
l'Argentine, Monsieur Carlos Saul Menem
le 1er février 1993

Beilage 1

Bern, den 25.01.1993-scz

Argentinien: Neuste wirtschaftliche Entwicklung

(Bericht der Schweizerischen Botschaft in Buenos Aires vom 22. Januar 1993)

Inflation 1992: Konsumentenpreise: 17,5 % (Güter 11,9 %, Dienstleistungen 25,6 %) Grosshandelspreise 3 %.

Der Inflationsdruck hat weiter nachgelassen, vor allem gegen Jahresende mit 0,5 und 0,3 % für November und Dezember (zum Teil allerdings saisonbedingt).

Trotz Erhöhung der Preise im Gefolge der Privatisierungen, vor allem für Wasser, Gas und Elektrizität, erwartet man für 1993 weiter nachlassenden Inflationsdruck. Man kann sich auf die günstige Entwicklung der Grosshandelspreise berufen und erwartet, dass die nachlassende Nachfrage eine deflationäre Entwicklung einleitet.

Die **Handelsbilanz** hat sich stark verschlechtert mit 2,6 Mrd. Defizit nach neusten Angaben des Wirtschaftsministeriums. Die Exporttätigkeit blieb stabil, die Importe haben sich fast verdoppelt. Die Hälfte des Handelsdefizits ist auf den Handel mit Brasilien zurückzuführen, das durch dauernde Abwertungen seine Konkurrenzsituation ständig verbessert. Als Abwehrmassnahme hat Argentinien eine zehnpromtente Statistikgebühr eingeführt. Das Schutzdispositiv soll nicht weiter ausgebaut werden.

Für 1993 erwartet man eine Verbesserung der Situation: die sinkende Nachfrage hat einen direkten Einfluss auf die Importe und setzt gleichzeitig Produktionskapazitäten frei für den Export.

Bruttosozialprodukt 1992: Definitive Zahlen liegen nicht vor. In einer Rede zum Jahresende nannte Wirtschaftsminister Cavallo die Zahl von 9 % Wachstum. Dies scheint übertrieben. Aber selbst 7 % wären als grossen Erfolg zu bezeichnen. Für 1993 wird eine Verlangsamung des Wirtschaftswachstums erwartet, da die strukturellen Änderungen im Gefolge der Privatisierung und Deregulierung verkraftet werden müssen. Eine Rate von 4-5 % erscheint zur Zeit wahrscheinlich.

Die industrielle **Produktivität** konnte 1992 im Vergleich zum Vorjahr um beinahe 15 % gesteigert werden und man erwartet für 1993 die Stabilisierung auf dem erreichten Niveau. Dieses ist allerdings noch relativ tief, d.h. nur 10 % über dem 1986 erreichten Wert.

Die **Privatisierungen** sind weit fortgeschritten. Als grosse Aktion steht noch bevor der Verkauf von Aktien der nationalen Erdölgesellschaft YPF (s. Beilage).

Sozialpolitik: Die neue Arbeitsgesetzgebung ist durch das Parlament wegen der Opposition von Gewerkschaftsvertretern im Rat immer noch nicht genehmigt worden. Menem hat als wohl vorausberechnete Reaktion darauf massive Erhöhungen der Sozialbeiträge angeordnet und die freie Wahl der Krankenkassen innerhalb der Gewerkschaften verfügt. Die erstgenannten Massnahmen sind im Budget 1993 enthalten und stellen keine ausserordentliche Belastung für den Haushalt dar.

Das **Budget** sollte auch 1993 die Überschüsse ergeben, die notwendig sind, um den Schuldendienst des Brady-Plans leisten zu können.

Die **Währungsreserven** haben durch weitere massive Käufe der Zentralbank zur Stützung des Dollars auf mehr als 12. Mrd. Dollar zugenommen.

Besondere Massnahmen: Nach einem Angriff auf die Landeswährung im vergangenen November, den die Zentralbank durch den Verkauf von 400 Mio. Dollar schnell und effizient abwies, ergriff Cavallo Massnahmen zur weiteren Dollarisierung. Seit 1. Januar ist erlaubt, Dollar Kontokorrent-Konten zu führen.

Aussichten: Durch die Liberalisierung der Einfuhren bei sinkender Nachfrage wird Druck auf die in Argentinien traditionell überhöhten Gewinnmargen entstehen, der in einigen Branchen (Immobilien) bereits Auswirkungen hat. Die Eliminierung nicht wettbewerbsfähiger Unternehmen und Betriebe wird sich ausweiten und zur übrigens längst fälligen Restrukturierung des Produktions- und Verteilungsapparates führen. Die härteste Phase des Wirtschaftsprogramms steht somit noch bevor.

Das argentinische Wirtschaftsministerium zog zum Jahresende 1992 eine positive Bilanz des von der Regierung Menem vor drei Jahren begonnenen Privatisierungsprozesses. Im Zeitraum 1990 bis 1992 hat der argentinische Staat insgesamt 33 Unternehmen verkauft, ferner wurden 19 Konzessionen vergeben. Hinzu kommen 86 Erdölkonzessionen und neun Beteiligungsverträge zwischen der Erdölgesellschaft YPF und privaten Firmen.

Der argentinische Fiskus erzielte aus diesen Transaktionen Gesamteinnahmen in Höhe von ca. 7,6 Mrd. \$. Die Erlöse flossen teils in bar, teils in Schuldtiteln oder in Form von Schuldtransfers an die neuen Betreiber. Die Kapitalisierung von staatlichen Schuldtiteln summierte sich bis Ende 1992 auf 6,8 Mrd. \$ zum Nennwert bzw. 2,6 Mrd. \$ zum Marktwert der Titel.

Wichtiger als die Einnahmen sind jedoch nach Angaben des argentinischen Wirtschaftsministeriums die durch die Privatisierung erzielte Einsparung von Zuschüssen an die meist defizitären Staatsunternehmen sowie der zu prognostizierende Anstieg der Investitionen und die erwartete Erhöhung der Effizienz in den betroffenen Wirtschaftszweigen. So seien die Ueberweisungen des argentinischen Fiskus an die öffentlichen Unternehmen von 4'000 Mio. \$ im Jahr 1983 auf 1'300 Mio. (1990) bzw. zuletzt 1'000 Mio. (1992) zurückgegangen. Nach Abschluss der Privatisierung der staatlichen Eisenbahnen im Jahr 1993 werde sich dieser Betrag nochmals deutlich vermindern.

Zudem werden nach den Ergebnissen einer Studie der privaten Stiftung für Wirtschaftsforschung (FIEL) die Investitionen in den von den Privatisierungen betroffenen Bereichen von jährlich 3'385 Mio. \$ im Zeitraum 1981 bis 1991 auf 3'969 Mio. \$ pro Jahr in der Periode 1992 bis 2000 zunehmen. Dabei werde sich ferner die Effizienz in der Verwendung der Mittel wesentlich verbessern; der Wirkungsgrad der privaten Investitionen sei wesentlich höher als bei dem staatlich (miss)verwalteten Kapitalaufwand früherer Zeiten.

Ueber 200 Unternehmen aus 18 Ländern beteiligten sich nach Angaben des argentinischen Wirtschaftsministeriums an den Privatisierungen. Ausländische Unternehmen hatten an den gesamten Privatisierungseinnahmen der Regierung einen Anteil von 60%. Besonders stark vertreten waren Spanien (15% der Gesamteinnahme), die USA (12), Italien (9), Frankreich (7) und Chile (6%). Auf den weiteren Positionen folgten Kanada, Grossbritannien, die Schweiz, Belgien und andere.

Mit einem Anteil von 40% an dem gesamten Privatisierungserlös haben sich argentinische Unternehmen beteiligt. Mehr als die Hälfte ihres finanziellen Engagements konzentrierte sich auf die inländischen Grossunternehmen Perez Comanc (12%), Techint (7) und Astra (5%). Andere argentinische Firmen, die stark vertreten waren im Privatisierungsprozess, waren Sideco Americana und die Sociedad Comercial del Plata.

Gemäss der entsprechenden Anweisung von Präsident Carlos Menem konnten die meisten Privatisierungsvorhaben 1992 abgeschlossen werden. Einige Privatisierungsmassnahmen stehen jedoch noch aus; sie sollen 1993 vollzogen werden.

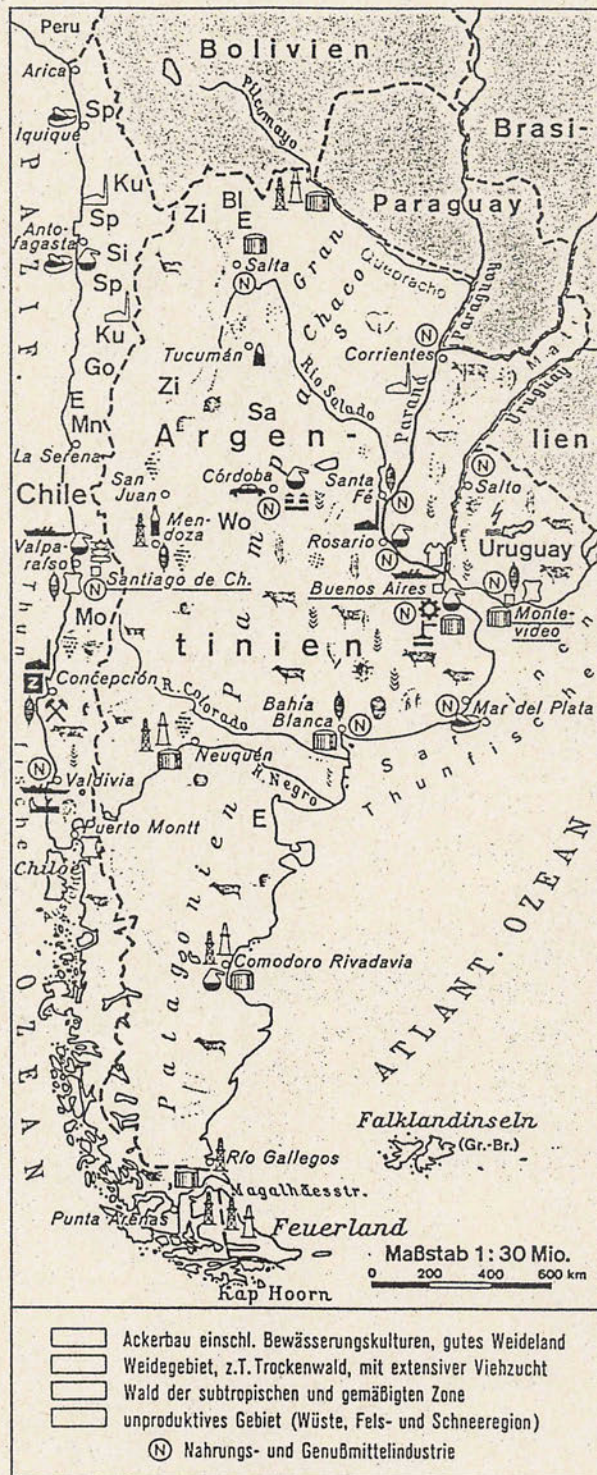
Das mit Abstand bedeutendste der noch nicht abgeschlossenen Privatisierungsvorhaben ist der Verkauf der Aktienmehrheit an der Erdölgesellschaft YPF. Die Regierung erwartet aus diesem Geschäft Einnahmen in Höhe von 8 Mrd. \$.

Bern, Januar 1993/rup-mos

ARGENTINIEN : Wirtschaftsdaten

Offizielle Bezeichnung:	Argentinische Republik	Hauptstadt:	Buenos Aires
Oberfläche:	2'766'889 km ²		
Bevölkerung (1991):	33,43 Mio.	Wachstum:	1,5 % (∅ 1985 - 1991)
		Bevölkerungsdichte:	9,3 je km ²
Städt.Beiv.:	80 %	Sprache:	Spanisch (Castellano)
		Analphabeten:	6 %
Lebenserwartung:	71 Jahre		
Nationalfeiertag:	25. 5. und 9. 7.	Unabhängigkeitstag:	9. 7.1816
Staatsform:	Bundesrepublik	Regierungsform:	Präsidentialdemokratie, durch Volkswahl bestelltes Wahlmännerkollegium wählt den Staatspräsidenten und den Vizepräsidenten für 6 Jahre. Präsident muss Argentinier und Katholik sein, er ist Chef der Exekutive und Oberbefehlshaber der Armee. Parlament = Kongress (Congreso de la Nación) aus zwei Kammern: Senat (46 Senatoren) und Abgeordnetenhaus (254 Mitglieder). 5 Regionen und 22 Provinzen (Bundesdistrikt Buenos Aires und Nationalterritorium Feuerland.
Staatspräsident:	Carlos Saul MENEM	Regierungschef:	Carlos Saul MENEM
Wirtschaftsminister:	Domingo Cavallo	Aussenminister:	Guido di Tella
Zentralbankpräsident:	Roque B. Fernandez		

1. Geographische Lage Argentinien



2. Wirtschaftsindikatoren 1)

BIP nominal	1990	99'640
in Mio US\$	1991s	143'790

Sektorelle Herkunft (in % des BIP 1990)

BIP	1986	5,6	1. Landwirtschaft	16,7
(reales Wachstum in %)	1987	2,3	2. Bergbau	2,9
	1988	-5,1	3. Industrie	20,7
	1989	-4,6	4. Bauwirtschaft	1,9
	1990	0,4	5. Dienstleistungen	57,8
	1991s	6,0	- Handel	13,0
			- Transport u. Verkehr	12,2
			- Finanzdienstl. u. Handel	8,4

	1986	1987	1988	1989	1990	1991s
Pro-Kopf-Einkommen (US\$)	2494	2498	2737	1919	3025	4301
+/- in % real	4,0	0,8	-6,5	-6,0	-1,1	4,4
Inflation (in %)	90,1	131,3	343,0	3079	2314	171,7
Budget-Defiz. (% des BIP)	4,1	6,5	7,0	20,5	3,5	1,8
Arbeitslosigkeit (in %)	5,2	5,7	6,1	7,1	6,3	5,3
Terms of Trade +/- %	-14,9	-15,2	6,9	1,6	-4,2	-3,9

Aussenhandel		Export	Import	Saldo	Ertragsbilanz	Exp./BIP
(in Mio US\$)	1986	6852	4406	2446	-2808	8,9
	1987	6360	5343	1017	-4187	8,1
	1988	9134	4892	4242	-1566	10,4
	1989	9573	3864	5709	-1287	15,4
	1990	12354	3726	8628	1903	12,4
	1991s	11964	7387	4577	-2614	8,3

Handelsstruktur 1991 (in % der Gesamtexporte/-importe)

Wichtigste Exportgüter		Wichtigste Importgüter	
- Pflanzliche Prod.	23,0	- Maschinen + Geräte	27,3
- Nahrungsm.-Getränke-Tabak	18,5	- Chemische Produkte	18,1
- Oele + Fette	10,2	- Transportausrüstungen	8,4
- Tiere u. tierische Produkte	8,8	- Brennstoff+Min.öle	7,7
- Metall u. Metallprodukte	7,6	- Metalle + Metallprodukte	7,4

Anteile der Handelspartner 1991 (in %)

Wichtigste Abnehmer		Wichtigste Lieferanten	
- Brasilien	12,4	- USA	22,4
- Niederlande	11,1	- Brasilien	18,8
- USA	10,4	- Deutschland	8,6
- Deutschland	6,1	- Japan	4,7
- Italien	4,8	- Chile	4,7
- Chile	4,1	- Italien	4,3

	1986	1987	1988	1989	1990	1991s
Auslandschuld (Mia US\$)	54,8	63,0	62,2	63,7	61,2	66,0
Schuldendienst (% BIP)	70,7	80,1	71,0	102,3	61,4	45,9
Devisenreserven (Mio US\$)	2718	1617	3363	1463	4650	6615
Wechselkurs Peso / US\$	0,0002	0,0002	0,0009	0,0394	0,5114	0,9540

Quellen:

- Argentina - Country Report IIF, Washington, 18.8.92
- Argentinien zur Jahresmitte 1992, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation

1) Die Zahlen von 1991 sind Schätzungen

3. Bilaterale BeziehungenBilateraler Handel (in Mio. SFr.)

	CH-Exporte	var. %	CH-Importe	var. %	Saldo
1986	223.7		83.5		140.2
1987	242.3	8.3	74.3	-11.0	168.0
1988	184.9	-23.7	102.3	37.7	82.6
1989	164.3	-11.1	115.6	13.0	48.7
1990	176.9	7.7	118.2	2.2	58.7
1991	205.9	16.4	155.9	31.9	50.0
1992	282.2	37.1	122.7	-21.3	159.5

Wichtigste Exportgüter (in Mio.Fr.)	1991	1992	%-Anteil	var. %
- Chem. Produkte (o. Pharma)	98.7	108.0	38.3	9.4
- Maschinen	45.7	87.0	30.8	90.5
- Pharma	20.4	33.6	11.9	64.8
- Landwirtschaftl. Produkte	8.5	14.7	5.2	71.7
- Instrumente, Apparate, usw.	6.8	9.9	3.5	46.1

Wichtigste Importgüter (in Mio.Fr.)	1991	1992	%-Anteil	var. %
- Lw. Produkte (Rindfleisch)	66.3	58.0	47.3	-12.5
- Chem. Produkte o. Pharma	68.9	34.8	28.3	-49.5
- Pharmazeut. Produkte	2.5	22.4	18.3	780.7
- Textilien u. Bekleidung	10.2	2.7	2.2	-73.2
- Felle, Leder, Lederwaren	4.1	2.6	2.1	-36.5

Quelle: OZD

Schuldenkonsolidierungsabkommen:

- Multilaterales Protokoll im Club de Paris Nr.1 vom 16.1.1985 und bilaterales Abkommen vom 14.8.1986 (135 Mio SFr.)
- Multilaterales Protokoll im Club de Paris Nr. 2 vom 20.5.1987 und bilaterales Abkommen vom 28.3.1989 (192 Mio. SFr.)
- Multilaterales Protokoll im Club de Paris Nr. 3 vom 18.12.1989 und bilaterales Abkommen vom 12.04.1991 (248,6 Mio SFr.)
- Multilaterales Protokoll im Club de Paris Nr. 4 vom 19.09.1991 und bilaterales Abkommen vom 16.6.1992 (95 Mio SFr)
- Multilaterales Protokoll im Club de Paris Nr 5 vom 22.7.92 (CH-Anteil ca. 270 Mio SFr)

Andere Abkommen:

- Handels- und Zahlungsabkommen vom 25.11.1957
- Rahmenkredit der Banken 1967 zugunsten Banco Nacional de Desarrollo von 45 Mio Franken auf 87,5 Mio aufgestockt (1977) und verlängert bis 1988. Rahmenkredit 1987 von 100 Mio Fr. (durch Auflösung BNB hinfällig)

- Beteiligung an 3 Ueberbrückungskrediten (Federführung BIZ)
Beitrag Schweiz: 20 Mio US\$ (März 87), 15 Mio US\$ (Nov. 87), 12,5 Mio US\$ (Sept 88)
- Abkommen zwischen der Architekturfakultät der Universität Buenos Aires
- Investitionsschutzabkommen vom 12.4.1991
- Absichtserklärung vom 12.4.1991 über die Verhandlung eines Doppelbesteuerungsabkommens

Schweizerische Investitionen:

ca. 430 Mio US\$ (760 Mio SFr.); Schweiz an 3. Stelle unter ausländischen Investoren (9,4 % der Gesamtinvestitionen). Rund 40 schweizerische Betriebe sind in Argentinien ansässig; rund 400 Schweizer Unternehmungen sind durch lokale Repräsentanten vertreten

Handelskammern:

- Camara de Comercio Suizo-Argentina, Buenos Aires (Präs. A.C. Villard)
- Argentinische Handelskammer in der Schweiz (Präs. C. Etter, Sulzer)

Schweizer Kolonie:

13651 (+ 546) wovon 11810 Doppelbürger, 1.7.92

Schweizerische Missionen:

1969: BR Schaffner/Botschafter Probst
 1980: alt-Nationalbankpräsident Stopper
 1981: Dir. Jolles/Nationalbankpräsident Leutwiler
 1981: Botschafter Lévy (Tecno Suiza)
 1984: BR Aubert/Botschafter Blankart
 1985: Staatssekretär Brunner
 1986: Staatssekretär Sommaruga
 1987: Privatbesuch BR Delamuraz
 1988: BR Delamuraz/Botschafter Girard
 1988: Botschafter Girard
 1990: ISA-Verhandlungen (VD Baldi)
 1990: Staatssekretär Jacobi
 1990: Botschafter Girard
 1992: Gemischte Wirtschaftsmission (Botschafter Imboden/
 F. Habersaat, Vorort)

Besuche in der Schweiz:

1970: Wirtschaftsminister J.M. Dagnino Pastore
 1976: Wirtschaftsminister J. Martinez de Hoz
 1980: Wirtschaftsminister J. Martinez de Hoz
 1985: Präsident Alfonsin abgesagt wegen binnenwirtschaftlicher Entscheidungen (Australplan)
 1987: Präsident Alfonsin 11.-13. Juni
 1991: Aussenminister di Tella; Unterzeichnung Investitionsschutzabkommen und bilat. Umschuldungsabkommen

Diverses:

1981: Tecno Suiza in Buenos Aires
 1986: Teilnahme als Ehrengast am Comptoir Suisse
 1988: Teilnahme CH an der Werkzeugmaschinenausstellung EMAQH
 1990: Teilnahme CH an der Werkzeugmaschinenausstellung EMAQH

Annexe 3

Argentine et le MERCOSUR

1. Appréciation générale

"Una alianza político-económica para que juntos desarrollemos un papel en la economía mundial y conquistemos espacios propios en ella."

(Marcilio Marques Moreira, Ex-Ministre de l'Economie du Brésil)

L'essence de MERCOSUR repose, en effet, en son caractère de réponse stratégique face aux grands défis de cette fin de siècle. Il ne s'agit donc pas d'un projet économique ou commercial pur mais d'un projet hautement politique.

Trois faits récents prouvent cette constatation et signalent en même temps le danger auquel un pays peut s'exposer s'il ne recherche pas des alliances pour s'assurer un espace propre dans l'économie mondiale:

- Conclusion des négociations de Nafta (qui introduit le jeu de grands blocs économiques à l'hémisphère Sud);
- Maastricht (qui dévoile une Europe qui, face aux difficultés croissantes, essaie de consolider son grand marché unique);
- Annonce de l'administration républicaine des exportations de produits agricoles subventionnés (en ajoutant une ombre additionnelle aux perspectives déjà incertaines de l'Uruguay Round).

La clef du succès ou de l'échec de cette alliance repose dans les mains du Brésil et son évolution future.

Aujourd'hui la conjoncture bénéficie les exportations brésiliennes et met en danger certains secteurs de l'industrie et de l'agriculture argentins, mais l'essence de l'accord régional impose une vue à long terme. L'alliance stratégique entre l'Argentine et le Brésil est trop importante et ne devrait pas échouer pour des raisons de problèmes commerciaux conjoncturels. Ceux-ci devraient néanmoins être admis et affrontés dans le cadre des règles du jeu librement contractées.

2. Débat actuel

Il n'y a pas de divergences sur l'idée ou le concept même de l'intégration régionale mais diverses interprétations en ce qui concerne certains aspects et problèmes qui se posent à l'heure actuelle.

Vu la situation conjoncturelle qui favorise actuellement les exportations des entreprises brésiliennes et peu de probabilités de renversement de cette tendance, divers milieux argentins suggèrent de différer certains délais prévus par le Traité d'Asunción * ou d'accorder une protection temporaire à certains secteurs et produits mis en danger.

Cependant, le gouvernement argentin ne partage pas cette opinion pour des raisons suivantes:

1. crédibilité face aux investisseurs étrangers
2. exigences contraires à l'Accord du Mercosur
3. ouverture économique et recherche de l'efficacité

* Dans les prochains 28 mois, le Traité d'Asunción prévoit une élimination totale des tarifs douaniers qui subsistent et des listes d'exception. En plus du tarif extérieur commun, l'harmonisation de la législation devrait être achevée. Au cours du 2ème semestre de 1993, le Traité prévoit également une coordination complète des politiques macro-économiques des pays membres.

Dans les cercles académiques et parmi certains politiciens, des voix s'élèvent qui mettent en garde contre les graves conséquences que pourraient avoir les asymétries non corrigées (coût de l'énergie et de la main d'oeuvre élevé en Argentine, taux de change, niveau tarifaire, etc.) et particulièrement l'absence d'une coordination des politiques macroéconomiques. Récemment, l'UIA * a fait part de ses inquiétudes portant sur la relation du peso-cruceiro, la différence du niveau tarifaire entre les deux pays et la politique d'exportations agressive de la part du Brésil. Selon elle, il s'agirait d'une situation particulière qui exige des solutions aussi particulières.

Il reste à signaler qu'un sujet d'importance majeure fait défaut dans le cadre du débat actuel sur le Mercosur: il s'agit de définir la composition des exportations argentines. En quoi se spécialisera le pays, quels produits vendra-t-il, quel est son avantage comparatif?

3. Faits positifs de l'intégration (voir liste)

- Croissance du commerce (pour tout le Mercosur)
- Nombreux projets communs (création d'entreprises binationales en accord avec le nouveau code légal)
- Augmentation des investissements croisés (2'500 entreprises argentines opèrent dans le Mercosur dont 80% au Brésil. Le Brésil augmente ses exportations tandis que les entreprises argentines forment des alliances stratégiques avec les compagnies brésiliennes afin de tirer des avantages du marché élargi en produisant en Argentine).

* Union des industriels argentins

Liste (exemples concrets)

- Brahma/Quilmes: ont joint leurs activités en formant "Maltería Pampa" avec siège à Buenos Aires
- Philips (PB)/Osram (D): activité commune au Brésil et en Argentine
- Eastman Kodak: a choisi San Pablo comme centre d'activités dans le Mercosur
- Benetton: Investissements en Patagonie (500'000 ha) pour l'élevage de moutons (laine + installation d'usines en Argentine et au Brésil)
- Assurances: Bamerindus (Brésil)/Cooperativa Bernardino Rivadavia (Argentine)
- Voitures: Sevel, Renault, Autolatina, Fiat (investissements au Brésil; moteurs, boîtes de vitesse, etc.)

Der gemeinsame Markt Mercosur zwischen Argentinien, Brasilien, Paraguay und Uruguay soll wie geplant bis zum 1. Januar 1995 realisiert werden. Die Regierungschefs der Mercosur-Staaten demonstrieren einen entschiedenen Willen zur Integration trotz aller Schwierigkeiten, die zuletzt immer stärker hervorgetreten sind.

Bei dem dritten Treffen des Mercosur-Rates (Consejo Mercado Comun, höchstes Gremium des Mercosur) Ende Dezember in Montevideo bekräftigten die Staatschefs der Mercosur-Mitgliedsländer den bei ihrem letzten Treffen vor einem halben Jahr festgelegten Zeitplan für die Vollendung des gemeinsamen Marktes im Süden des amerikanischen Kontinents. Ferner wurde eine grundsätzliche Einigkeit über den künftigen gemeinsamen Aussenzoll erzielt.

Probleme bereitet bisher vor allem die Harmonisierung der makroökonomischen Politik und Entwicklung in den einzelnen Mitgliedsstaaten. Während Argentinien seit zwei Jahren mit Erfolg einen dezidierten Stabilitätskurs fährt, findet Brasilien bislang keinen Ausweg aus der Inflation und Rezession.

Die argentinische Währung wertete sich entsprechend gegenüber der Valuta des Nachbarlandes auf. Dieses führte - zusammen mit den innerhalb des Mercosur gewährten Zollnachlässen von derzeit 61% auf den Normalsatz - im Jahr 1992 zu einem starken Anstieg des brasilianischen Exports nach Argentinien, der in einigen Bereichen die argentinische Industrie stark unter Druck setzt.

Als "vorübergehende" Schutzmassnahme erhöhte Argentinien daraufhin drastisch die Einfuhrnebenabgaben, die nicht von den Zollpräferenzen im Rahmen des Mercosur erfasst werden (Tasa Estadística: von 3 auf 10%). Das wiederum rief den Unmut der kleineren Mercosur-Partnern Paraguay und Uruguay hervor, die in dieser Behinderung ihrer Lieferungen nach Argentinien einen deutlichen Verstoss gegen den Mercosur-Vertrag sehen.

Trotz aller Probleme in einzelnen Harmonisierungsbereichen heben Beobachter aber immer wieder den klar erkennbaren politischen Integrationswillen der beteiligten Regierungen als entscheidende Triebkraft für das Vorankommen des Mercosur hervor. Insofern sind die Aussichten für eine weitere Konkretisierung des Mercosur besser als bei früheren Integrationsbemühungen in Südamerika.

Als wichtigstes Ergebnis der jüngsten Zusammenkunft des Mercosur-Rates gilt die grundsätzliche Einigung der Mercosur-Staatschefs über die Gestaltung des gemeinsamen Aussenzolls gegenüber Drittländern. Der gemeinsame Aussenzoll, der ebenfalls 1995 in Kraft treten würde, soll von 0 bis 20% reichen.

Für eine Uebergangszeit von sechs Jahren ab dem 1. Januar 1995 werden jedoch Ausnahmen mit Zollsätzen von bis zu 35% angestrebt. Solche Ausnahmen könnten etwa Kfz, Textilien und elektronische Produkte (Informatik) betreffen. Ueber die genaue Gestaltung des gemeinsamen Zollltarifs soll bei der nächsten Tagung des Mercosur-Rats im Juni 1993 in Asuncion entschieden werden.

Ferner wollen die Mercosur-Länder einen Abwehrmechanismus gegen den Import von subventionierten Produkten aus Drittländern implementieren. Darüber soll bei der ersten Zusammenkunft des Mercosur-Rats nach der Beendigung der Uruguay-Runde des GATT entschieden werden.

Die Mercosur-Regierungschefs beschlossen weiter, ihre Fühler nach Nordamerika auszustrecken und nach Wegen für eine Kooperation mit den USA bzw. der nordamerikanischen Freihandelszone Nafta zu suchen. Auch die Beziehungen zur EG und zu Japan sollen intensiviert werden.

Visite officielle de travail à Berne du
Président de la Nation Argentine, Monsieur Carlos Saul Menem
le 1er février 1993

Annexe 4

Berne, le 25 janvier 1993/mjj-mos

Note d'information : coopération financière

1. GRE

Les exportations suisses vers l'Argentine bénéficient à nouveau d'une politique de garantie (GRE) ouverte pour les affaires à court, moyen et long termes (plafond de 20 mio frs par affaire et "limite mentale" globale de 100 mio frs).

2. Consolidation de dettes

La GRE a révisé le taux d'intérêt à 7 % pour le 5ème accord de consolidation de dettes argentines qui sera signé le 1.2.1993, d'un montant de 261 mio frs. Ce nouvel accord porte à 932 mio frs le volume de dettes rééchelonnées au plan bilatéral depuis 1985.

3. Crédit-cadre

Un nouveau crédit-cadre de 100 mio frs est en voie de signature entre un consortium de banques suisses et la Banque argentine d'investissements et du commerce extérieur (BICE), avec le soutien de la GRE et la garantie (attendue) du Ministère argentin de l'économie.

4. Echéances de paiements

Un montant de 10,2 mio frs est payable au 31.1.1993 au titre des intérêts sur le 3ème accord de consolidation de dettes (12.4.1991). Après le règlement - selon un arrangement spécial entre les deux Gouvernements - des arriérés de la Commission nationale de l'énergie atomique (CNEA) envers Sulzer et Losinger, une nouvelle échéance de 8,4 mio frs était due au 31.12.1992.

Visite officielle de travail à Berne du
Président de l'Argentine, Monsieur Carlos Saul Menem
le 1er février 1993

Annexe 5

Berne, le 25 janvier 1993/ern-sie

GATT: Cycle de l'Uruguay

Speaking Note

- Il importe de saisir la dynamique des activités déployées à Genève sous les auspices du GATT pour conclure le plus rapidement possible les négociations du cycle de l'Uruguay. Il est nécessaire que les négociations dans le cadre du cycle de l'Uruguay débouchent le plus rapidement sur un résultat substantiel, équilibré et acceptable pour tous, qui puisse être effectivement traduit dans la réalité économique. La Suisse est prête à contribuer à un tel résultat.

Un tel résultat ne sera possible que si les intérêts vitaux de tous les participants au cycle de l'Uruguay seront respectés.

Le projet d'Acte final (du 20 décembre 1991) a été accepté le 13 janvier 1992 par tous les participants au cycle de l'Uruguay comme base de négociation. Cependant, des amendements à ce texte s'avèrent nécessaires en vue d'atteindre un équilibre des droits et des devoirs. Une finalisation des travaux pourrait se réaliser dans un proche avenir, à condition que les participants se limitent aux propositions d'amendements les plus vitales.

- Concernant les modifications à apporter au projet d'Acte final, la Suisse a limité ses propositions d'amendements à l'essentiel. A cet effet, elle a mis l'accent sur des domaines d'intérêt vital comme le domaine de l'agriculture et celui des questions institutionnelles, sans mettre pour autant en péril l'ensemble de l'édifice.
- Bien que de nouveaux domaines de négociation soient déjà à l'horizon, il n'en demeure pas moins important de conclure rapidement le cycle de l'Uruguay afin de tester le bon fonctionnement du système multilatéral de libéralisation du commerce international qui va être établi par le GATT. La situation actuelle de l'économie mondiale souligne très concrètement, l'importance d'une conclusion rapide du cycle de l'Uruguay.
- Le résultat du Round exigera des sacrifices de tous les secteurs économiques dans tous les pays. Si le paquet est équilibré, ce processus pourra être accepté par tous et les résultats deviendront acceptables pour tous. D'où l'importance de prendre en considération les préoccupations de participants comme la Suisse, qui n'ont jamais cessé de les exprimer. Il y va de la crédibilité du système commercial multilatéral.

Visite officielle de travail à Berne du
Président de l'Argentine, Monsieur Carlos Saul Menem
le 1er février 1993

Annexe 6

787.0.3 was/ern/sie

Berne, le 25 janvier 1993

Note d'information

Etat de l'Uruguay Round

1. **Le dernier développement multilatéral important dans la négociation de l'Uruguay Round date maintenant de bientôt une année.** Dépôt en décembre 91 du Projet Dunkel d'Acte final et acceptation de ce projet le 13 janvier 1992 comme base (et seulement comme base) de négociation.

Depuis lors, en dépit de la poursuite des discussions techniques, **la négociation a été bloquée jusqu'à fin novembre 92 par le conflit qui a opposé la CE et les Etats-Unis sur le volet agricole de l'Uruguay Round et sur les oléagineux (soja, colza, tournesol).**

Malgré les efforts de décembre et du voeu du Président Bush et du tandem Major/Delors (pour la CE) de réaliser une percée politique jusqu'au 15 janvier 1993, c'est-à-dire avant le passage du témoin aux nouvelles équipes, il faut reconnaître que les conditions pour une conclusion du Round n'étaient pas encore remplies.

2. Qu'en est-il aujourd'hui? Trois éléments ont marqué la négociation entre décembre et la révision du TNC du 19 janvier :

Premièrement, un accord agricole a été conclu le 20 novembre entre les Etats-Unis et la CE. Cet accord, qui introduit des amendements au projet d'Acte final, a été présenté formellement aux autres partenaires à la négociation début décembre. Cela a donné l'occasion à certains d'entre eux de présenter à leur tour leurs amendements au projet d'Acte final du 20 décembre 1991. **La Suisse a confirmé ses demandes d'ajustements en ce qui concerne les délais de transition (10 ans au lieu de 6), l'introduction d'exceptions à la tarification, la sauvegarde agricole et la clause de continuation.** La Corée, le Japon, l'Indonésie et l'Egypte ont également présenté des amendements au volet agricole du projet d'Acte final.

Deuxièmement, un processus de négociation informel dirigé par le Président du TNC a permis de recueillir les demandes d'amendements au projet d'Acte final dans les domaines non agricoles: propriété intellectuelle (Etats-Unis, Inde, Indonésie, Brésil, Egypte), subventions industrielles (Canada), textiles (Inde), antidumping (Etats-Unis), statut de l'organisation multilatérale du commerce - MTO (Etats-Unis, soutenus par la Suisse, le Japon, les Africains). **Les pays impliqués dans ce processus de négociations informel - dont la Suisse - sont actuellement en train d'évaluer et de clarifier la portée et l'acceptabilité de ces amendements.** Une préoccupation non-négligeable à cet

égard est d'éviter une réaction en chaîne qui conduirait à la réouverture de tout le projet d'Acte final et à la perte d'un acquis de 6 ans de négociations.

Troisièmement, l'importance cruciale des négociations d'accès au marché est enfin reconnue par les négociateurs. En effet, rien ne sert de poursuivre la négociation de textes juridiques si leur portée pratique dans les échanges ne s'accompagne pas d'une volonté des participants d'ouvrir leurs marchés. La CE a présenté en décembre une offre révisée d'accès au marché pour les produits industriels. Cette offre reste toutefois encore largement en dessous des 33% de réductions prévus à Montréal (1988). C'est un signe que les pourparlers entre les Etats-Unis, la CE et le Japon n'ont pas encore suffisamment progressé.

Les offres suisses (industrie, agriculture, services) du 3 avril 1992 demeurent toujours valables.

3. Quelles conclusions tirer de cet état des choses ?

Les deux scénarios suivants sont à ce stade les plus vraisemblables:

- **un premier scénario** consisterait en la **prolongation du Round pour un à deux ans** avec, sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine, l'**introduction de sujets additionnels** tels que l'environnement, les droits des travailleurs et, le cas échéant, les politiques de concurrence;

- **un deuxième scénario** consisterait à ce que Clinton se fixe comme priorité dans son "programme de 100 jours" de conclure le Round, avec pour **objectif d'effectuer une percée au Sommet des 7 au Japon en juillet 1993.**

4. Qu'en est-il de la position de la Suisse ?

Il faut tout d'abord rappeler - pour éviter tout malentendu - que pour une économie comme la nôtre, où un franc sur deux est gagné grâce aux relations économiques extérieures, **le GATT est le garant de l'accès aux marchés d'exportations. Il représente le filet de sécurité pour une part substantielle et vitale de notre production et de notre emploi.**

Le GATT - et le Cycle de l'Uruguay - constituent un élément central d'une politique économique extérieure qui a contribué de manière décisive à l'accroissement du bien-être du pays dans l'après-guerre. L'adaptation des règles du système commercial multilatéral et l'amélioration de l'accès au marché sur les principales destinations de nos exportations constituent des **résultats substantiels que nous voudrions engranger plutôt aujourd'hui que demain, en ces temps de conjoncture morose.**

La Suisse est consciente du risque de dérapage de tout effort de rouvrir le projet d'Acte final. Aussi s'est-elle limitée à formuler ses revendications dans le domaine institutionnel (approche pragmatique vers une organisation multilatérale du commerce) et dans l'agriculture.

Annexe 7

MEMORANDUMAugmentation des droits de douane sur les montres

Depuis le 1er novembre 1992, les Autorités argentines ont augmenté certains taux de droits appliqués sur les montres. Or, plusieurs positions du tarif douanier argentin qui concernent l'horlogerie figurent dans la liste de concessions LXIV - Argentine à des taux consolidés situés entre 10% et 120%.

A compter du 1er novembre 1992, les importations de montres classées dans les positions **91.01.00.03** NCCD (montres avec boîtiers en métal d'une épaisseur ne dépassant pas 20 microns) et **ex-91.01.00.04** NCCD (montres avec boîtiers en métal d'une épaisseur allant de 20 à 40 microns) sont frappées d'un taux de droit de 20%, bien que ces deux positions soient consolidées au GATT à un taux de 10%. Les taux appliqués à l'importation étaient de 5% auparavant. Selon les informations disponibles, cette augmentation de droits de douane n'a pas été notifiée aux Parties contractantes et n'a pas fait l'objet d'une procédure au titre de l'article XXVIII - GATT, comme le prévoit l'Accord général en cas de déconsolidation. D'autre part, cette modification de taux de droit va à l'encontre de l'engagement de "standstill" auquel l'Argentine a souscrit à Punta del Este en 1986. En outre, dans son offre tarifaire présentée dans le cadre de l'Uruguay Round en mars 1992, l'Argentine mentionne expressément que cette nouvelle offre tarifaire ne porte aucun préjudice aux taux consolidés en vigueur actuellement.

Etant donné la position importante que l'industrie horlogère suisse occupe sur le marché argentin, la mesure dont il s'agit frappe tout spécialement les intérêts helvétiques.

Eu égard à ce qui précède ainsi qu'au programme de libéralisation économique que poursuit le pays, les autorités suisses invitent le Gouvernement argentin à reconsidérer sa décision d'augmenter les taux de droits qui grèvent les importations de montres.

A C C O R D

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA CONFEDERATION SUISSE

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE

CONCERNANT

LE REECHELONNEMENT DE DETTES ARGENTINES

Le Gouvernement de la Confédération suisse

et

le Gouvernement de la République Argentine

Agissant conformément aux recommandations du procès-verbal agréé signé le 22 juillet 1992 à Paris entre représentants de pays créanciers, dont la Suisse, et représentants du Gouvernement de la République Argentine

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

1. Tombent sous les dispositions du présent Accord les dettes argentines, au titre de crédits commerciaux garantis par la Confédération suisse, d'une durée supérieure à un an, ayant fait l'objet d'un contrat conclu avant le 10 décembre 1983, échues ou venant à échéance comme suit et non encore réglées :
 - a) les montants en principal et intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard) dus entre le 1er juillet 1992 et le 31 mars 1995;
 - b) les montants en principal et intérêts (à l'exclusion des intérêts de retard) dus entre le 1er juillet 1992 et le 30 juin 1993, résultant des accords de consolidation du 14 août 1986 et du 28 mars 1989.
 - c) les montants en principal dus entre le 1er juillet 1993 et le 31 mars 1995, résultant des accords de consolidation du 14 août 1986 et du 28 mars 1989.

De
La

2. Entrent en considération les crédits définis sous chiffre 1 du présent article accordés au Gouvernement de la République Argentine, ou aux agences, organismes ou institutions de son secteur public ou bénéficiant d'une garantie de paiement du Gouvernement de la République Argentine ou des agences, organismes ou institutions de son secteur public, ou de tels crédits commerciaux accordés au secteur privé et bénéficiant d'un contrat d'assurance du risque de change accordé par le Gouvernement de la République Argentine (ou les agences, organismes ou institutions de son secteur public).
3. Il est entendu que le service de la dette résultant des accords de consolidation du 12 avril 1991 et du 16 juin 1992 n'est pas affecté par le présent arrangement.
4. Le montant global des échéances définies sous chiffre 1 du présente article ne dépasse pas les 261 millions de francs suisses.

Article 2

Les dettes argentines tombant sous les dispositions du présent Accord, visées aux alinéas a), b), et c), chiffre 1 de l'article premier, seront remboursées comme suit :

- 100% des montants en 26 versements semestriels successifs comme suit:
 - 0,50% le 15 mai 1996; 0,50% le 15 novembre 1996;
 - 1,00% le 15 mai 1997; 1,00% le 15 novembre 1997;
 - 1,50% le 15 mai 1998; 1,50% le 15 novembre 1998;
 - 1,80% le 15 mai 1999; 1,80% le 15 novembre 1999;
 - 2,50% le 15 mai 2000; 2,50% le 15 novembre 2000;
 - 2,80% le 15 mai 2001; 2,80% le 15 novembre 2001;
 - 3,00% le 15 mai 2002; 3,00% le 15 novembre 2002;
 - 3,80% le 15 mai 2003; 3,80% le 15 novembre 2003;
 - 4,80% le 15 mai 2004; 4,80% le 15 novembre 2004;
 - 5,80% le 15 mai 2005; 5,80% le 15 novembre 2005;
 - 6,80% le 15 mai 2006; 7,00% le 15 novembre 2006;
 - 7,80% le 15 mai 2007; 7,80% le 15 novembre 2007;
 - 7,80% le 15 mai 2008; 7,80% le 15 novembre 2008.

La

Article 3

1. Le Gouvernement de la République Argentine s'engage à payer un intérêt de consolidation sur les dettes tombant sous les dispositions du présent Accord. Cet intérêt sera calculé comme suit, sur la base d'une année de 360 jours et de mois de 30 jours :
 - a) s'agissant des montants mentionnés à l'alinéa a), chiffre 1 de l'article premier :

à partir de l'échéance contractuelle de ces dettes jusqu'à la date de leur remboursement;
 - b) s'agissant des montants mentionnés aux alinéas b) et c), chiffre 1 de l'article premier :

à partir des nouvelles échéances de ces dettes, fixées dans les consolidations précédentes, jusqu'à la date de leur remboursement;
2. Cet intérêt sera versé le 15 mai et le 15 novembre de chaque année, pour la première fois exceptionnellement 30 jours après la signature du présent Accord.
3. Le taux d'intérêt de consolidation sera 7,5%* par an.

Article 4

1. Les paiements des amortissements et des intérêts prévus dans le cadre du présent Accord se feront en francs suisses librement convertibles par la Banque Centrale de la République Argentine à une banque suisse à désigner.

Les montants exigibles ne pourront pas faire l'objet d'opérations de compensation en nature, sous forme de biens ou services.
2. Le Gouvernement de la République Argentine exécutera ponctuellement les obligations prévues dans le présent Accord, indépendamment des divergences qu'il pourrait y avoir entre créanciers suisses et débiteurs argentins concernant des contrats n'entrant pas dans le champ d'application de cet arrangement.

la *as*
* taux corrigé à 7 % lors de la signature.

Article 5

D'éventuels retards concernant les paiements stipulés par le présent Accord seront passibles d'un intérêt de retard. Cet intérêt sera calculé à partir de la date de l'échéance jusqu'à l'entrée des fonds auprès de la banque suisse à désigner et versé dans les meilleurs délais.

Le taux de cet intérêt sera de 7,5% par an.

Article 6

Le Gouvernement de la République Argentine s'engage à payer les échéances dues et non réglées, au titre de consolidations, de crédits ou de toutes autres formes d'arrangements financiers accordés ou garantis par la Confédération suisse, et n'entrant pas dans le champs d'application du présent Accord, le plus tôt possible et, au plus tard le 30 septembre 1992.

Article 7

Le Gouvernement de la République Argentine continuera d'autoriser l'accès immédiat et sans restriction aux devises nécessaires pour le service des dettes du secteur privé argentin dues aux créanciers suisses.

Article 8

Le Gouvernement de la République Argentine s'engage

- a) à accorder à la Suisse un traitement qui ne sera pas moins favorable de celui qu'il accordera à toute autre pays créancier pour le refinancement ou le rééchelonnement de dettes de termes comparables;
- b) à informer le Président du Club de Paris des dispositions de tout accord de refinancement ou de rééchelonnement de dettes conclu ou qu'il viendrait à conclure conformément à l'alinéa a) de cet article.

La

Article 9

1. Les dispositions du présent Accord s'appliqueront jusqu'au 30 juin 1993 sous réserve que le Gouvernement de la République Argentine continue à avoir un accord approprié avec le Fonds Monétaire International.
2. Elle s'appliqueront également du 1 juillet 1993 au 30 juin 1994 sous réserve que le Gouvernement de la République Argentine continue à avoir un accord approprié avec le Fonds Monétaire International et que la revue dudit accord, prévue fin juin 1993 ait été dûment notifiée au Club de Paris dans les délais fixés, et sous réserve que les paiements dus entre le 1er juillet 1992 et le 30 juin 1993 selon le présent Accord et les accords de consolidation des 12 avril 1991 et 16 juin 1992 aient été effectués aux dates prévues.
3. Les dispositions s'appliqueront également du 1 juillet 1994 au 31 mars 1995 sous réserve que le Gouvernement de la République Argentine continue à avoir un accord approprié avec le Fonds Monétaire International et que la revue dudit accord, prévue fin 1994, ait été dûment notifiée au Club de Paris dans les délais fixés, et sous réserve que les paiements dus entre le 1er juillet 1993 et le 30 juin 1994 selon le présent Accord et les accords de consolidation des 14 août 1986, 28 mars 1989, 12 avril 1991 et 16 juin 1992 aient été effectués aux dates prévues.

Article 10

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature.


En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Accord.

Fait à Berne

en deux originaux en langues française et espagnole, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la
Confédération suisse :

Pour le Gouvernement de la
République Argentine :


ka

CONFIDENTIEL

P R O T O C O L E

à

l'Accord entre la Confédération suisse et la République
Argentine concernant

le rééchelonnement de dettes argentines du ...

Le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République Argentine sont convenus des dispositions complémentaires suivantes à l'Accord de rééchelonnement de dettes argentines du ...

1. Sont déterminantes, pour les créances suisses résultant des dettes argentines qui tombent sous les dispositions de l'Accord, les listes figurant en annexe. Ces listes font partie intégrante du présent Protocole. Au besoin, elles pourront être modifiées d'un commun accord.
2. La banque suisse désignée pour recevoir les paiements argentins selon les articles 4 et 5 de l'Accord est l'Union de Banques Suisses à Zurich (Département Exportation).
3. La Banque Centrale de la République Argentine fera parvenir une copie des ordres de paiement issus de cet Accord à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures à Berne ainsi qu'au Bureau de la Garantie contre les risques à l'exportation à Zurich.
4. D'éventuelles divergences quant à l'exécution de l'Accord seront réglées dans les meilleurs délais entre la Banque Centrale de la République Argentine et le Bureau de la Garantie contre les risques à l'exportation, au besoin avec le concours du Ministère de l'économie de la République Argentine et de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures.
5. Les adresses des entités participant à l'exécution de l'Accord auquel se réfère le présent Protocole sont les suivantes :

Du côté suisse

Office fédéral des affaires économiques extérieures du
Département fédéral de l'économie publique
Palais fédéral
3003 Berne

la

- 2 -

Tél 031 61 21 11
Télex 911 340
Téléfax 031 61 23 30

Bureau de la garantie contre les risques à l'exportation
Case postale
8032 Zurich

Tél 01 384 47 77
Télex 815 060
Téléfax 01 384 47 87

Union de Banques Suisses
(Département Exportation)
Case postale
8022 Zurich

Tél 01 234 11 11
Télex 81 38 11 obch
Téléfax 01 235 45 70

Du côté argentin

Banco Central de la Republica Argentina
Reconquista 266
1003 Buenos Aires
Republica Argentina

Tél 394 7699
Télex 24031 BCFEXAR / 24035 BCATDAR
Téléfax 334 6468

Pour le Gouvernement de la
Confédération suisse :

Pour le Gouvernement de la
République Argentine :

Annexes : Listes de consolidations

na